

Ils ont voulu changer le nom de Libreville (1953-1955)

Fred Paulin ABESSOLO MEWONO
Chargé de Recherche
IRSH-CENAREST(GABON)
fredopolabess@gmail.com

Introduction

Il est communément admis que la ville de Libreville a été fondée en 1849 par des esclaves libérés d'un bateau négrier l'Elizia. Édouard Trézemen déclare que :

En 1849 le bateau négrier l'Elizia est capturé avec un chargement d'esclaves des deux sexes qui sont débarqués près du Fort d'Aumale [...] c'est ainsi que naîtra Libreville» (Trézemen, 1947 : 9). Allogho Nkoghe conteste cette version des faits. Il estime que : «Le navire Elizia est capturé en 1846 et les esclaves ne seront pas libérés immédiatement au Gabon. Ils seront d'abord conduits à Gorée pour y subir des soins, avant de revenir au Gabon en 1849, afin de constituer une main-d'œuvre pour le comptoir (Allogho Nkoghe, 2014 : 14).

Dans tous les cas, les esclaves libérés sont installés dans un espace auquel on donne le nom Libreville. Après un peu plus d'un siècle de présence coloniale française et d'existence de la ville de Libreville, des parlementaires décident d'initier un débat public sur le nom de la ville. Ils vont pendant trois années successives mener une bataille législative afin de changer le nom de la capitale gabonaise. Quelles sont les positions et les argumentations des différents acteurs, membres de l'Assemblée Territoriale du Gabon ayant pris part à ces débats ?

La présente étude comporte deux objectifs majeurs : d'une part, retracer les différentes discussions qui ont eu lieu au sein de l'Assemblée Territoriale du Gabon, entre 1953 et 1955 au sujet du nom, de la capitale du Gabon, Libreville. Il s'agira aussi, d'autre part, de décrypter les positions officielles, exprimées et non exprimées de l'administration coloniale en charge de la gestion du Gabon. Ce travail est essentiellement alimenté par les journaux des débats de l'Assemblée Territoriale dans ses sessions de 1953 à 1955. Nous aborderons, pour commencer, les premières controverses sur le nom de Libreville lancées par des parlementaires. Dans un second nous ferons état de la persistance de ces divergences avant les revirements de position et l'installation du *statu quo*.

1. Les premières discussions

Il est notoirement attesté que la «libération» de ces esclaves n'est pas une opération humanitaire dénuée de toute arrière-pensée capitaliste et mercantiliste. Ils sont installés pour constituer une force de travail corvéable à merci. Tout de même, cet espace sur lequel on les établit n'est pas un désert humain. Il est occupé depuis des siècles par de nombreuses populations Mpongwè (Abbé Raponda Walker, 1960). Cet espace devient Libreville et va conserver cette appellation.

À l'indépendance de la colonie du Gabon intervenue le 17 août, Libreville est désignée comme la capitale du nouvel État. Au cours des discussions qui précèdent l'accession à l'indépendance, il n'a jamais été question ni d'un transfert de la capitale dans une autre ville ni d'un changement de dénomination.

Mais, certains Conseillers Représentatifs émettent le vœu d'un changement de nom pour Libreville. En 1953, au cours d'une session de l'Assemblée Territoriale du Gabon, les Conseillers Léon Mba et Louis Owanga déposent un projet de délibération invitant le Gouvernement du Gabon à supprimer le nom de Libreville et à le remplacer par celui de Port d'Aumale.

La construction du nouveau port de Libreville est l'élément déclencheur de ce désir de changement de dénomination. Ils disent que des notables gabonais ont manifesté, au nom de leurs compatriotes, le souhait de voir le nom de Libreville changer en celui de Port-d'Aumale «en vue de dissiper toutes interprétations erronées qui sont dégagées jusqu'ici et qui proviennent d'une inexactitude historique¹.» Les mêmes *desiderata* sont reproduits par des journaux. Sous un article intitulé *de Fort d'Aumale à Port d'Aumale*, Georges Damas, Président du Cercle Culturel de Libreville, écrit que pour ces notables :

Les précisions sur lesquelles s'appuie cet exposé historique, les lacunes relevées dans certains manuels scolaires et les interprétations erronées qui s'en dégagent sont d'une importance remarquable et d'une gravité qui appelle notre attention².

On peut comprendre les préoccupations des tenants du changement de nom de Libreville puisque selon Ziriga Gadjelou K.B (2020, p.7), «depuis les temps immémoriaux, l'attribution, l'usage et la jouissance des noms ont une portée historique, anthropologique et religieuse»:

Tenant compte de ces réactions, un projet de proposition de délibération est soumis à l'Assemblée Représentative. On y lit :

Considérant en effet que c'est sous le nom de Fort d'Aumale que naquit, en 1843 la cité qui porte de nom de Libreville ;

Que l'histoire du débarquement au Gabon des 46 esclaves enlevés par La Pénélope au négrier Elizia en 1849 ne fut pour les Gabonais qu'un épisode d'importance secondaire, qui ne devait d'aucune façon voiler l'œuvre immortelle des héroïques pionniers qui furent Bouet Willaumez et ses compagnons de la Marine ;

Considérant qu'il est en effet regrettable que des manuels scolaires dont on se sert pour l'enseignement de nos enfants, après avoir pourtant cité le traité du 9 février 1839 avec le Roi Denis et du 18 mars 1842 avec le Roi Louis, passant sous silence l'histoire du Poste fortifié de Port d'Aumale (1843) et les exploits de la petite garnison ;

1. Courrier d'Afrique n° 204 du 23 Juillet 1953, p. 7.

2. Afrique Nouvelle n° 277 et n° 278 de Juillet 1953 ; La Semaine de l'AEF du 4 Juillet 1953.

Que par contre les mêmes manuels scolaires ne reconnaissent que l'évènement de l'Elizia. Situait en effet la naissance de notre cité en 1849 au lieu de 1843, le chapitre incriminé spécifie textuellement :

En 1849, un des navires français de la station de surveillance de la traite débarquait un chargement de noirs enlevés au négrier Elizia, capturés en pleine mer. Ces noirs de deux sexes furent libérés et on leur donna des terres. Ils construisirent un village à côté des magasins établis par la Marine. Ce village prit le nom de LIBREVILLE. Quelques cases de négociants, des paillotes indigènes groupées autour de l'Administration, tel fut le comptoir du Gabon noyau de la future Afrique-Équatoriale française [...]

Considérant en effet qu'en parlant du Chargement de noirs sans en préciser le nombre pourtant bien connu (46) et en ajoutant qu'on leur donna des terres, ce chapitre joue sur les nuances, autorise toutes les suppositions et fait présumer qu'il pouvait s'agir d'un nombre plus important de captifs à qui on donne des terres d'une étendue indéterminée, ce qui n'est qu'une erreur;

Considérant d'autre part qu'à la page 1015 du «Larousse chronique illustrée», on lit : «Libreville, chef-lieu de la colonie française du Gabon (A.E.F.) - sur l'Estuaire du Gabon- fondée en 1849 par des esclaves libérés.

Considérant qu'il y a lieu faire la vérité historique sur notre ville à l'intention des générations futures;

Considérant enfin que l'Histoire d'un peuple demeure à travers les siècles le dépôt de sa fierté, patrimoine sacré où viennent souvent se retremper les âmes des jeunes héros; que ce nom de LIBREVILLE que porte à tort notre ville a pour conséquence de fausser et de ternir l'Histoire du Gabon qui nous est si chère;

Considérant que, actuellement, le port se construit exactement sur la place du Fort d'Aumale, que le hasard nous a ramené au point de départ d'où coïncidence étrange, fait réel significatif;

Considérant que le fait n'est pas sans précédent. Plusieurs cas analogues illustrent l'histoire de nos territoires d'outre-mer : Port-Gentil, Port-Bouët, etc. ».

Proposons :

Que le nom de Libreville (Capitale du Gabon) soit supprimé et remplacé par celui de «PORT D'AUMALE³ ».

Des débats s'engagent, mais l'affaire est renvoyée à la session suivante dans la mesure où aucune issue consensuelle n'est trouvée.

2. Persistance des divergences de vues

Au cours de la session budgétaire de l'année 1954, la proposition de changement de la dénomination de Libreville, capitale gabonaise est réinscrite à l'ordre du jour. Au cours de la séance du 14 avril 1954, le Conseiller Evouna demande que : «Pour éviter une discussion très longue [...] cette question soit renvoyée à la session prochaine⁴». Cela n'est pas du goût de Léon Mba qui demande «le maintien de la question à l'ordre du jour⁵» puisque que «au cours de la précédente session, il a été décidé de la renvoyer⁶» à la session de 1954. De plus, l'affaire avait été envoyée pour études à la Chambre de Commerce, au Syndicat des forestiers et à la Commission municipale de Libreville. Toutes ces entités ont répondu favorablement, en mars 1954, à la requête des conseillers Léon Mba et Louis Owanga. Mais l'unanimité qui a prévalu chez les hommes d'affaires et au sein de la Commission municipale n'a pas cours au sein de l'Assemblée.

Ainsi, pour le Conseiller Ndoutoum, cette proposition représente une hérésie. À son avis : «aucune raison ne milite en faveur de ce changement de dénomination⁷». Pour lui, il est surprenant qu'une telle proposition soit faite par un natif de Libreville. Il ajoute :

Nul n'ignore l'acte humanitaire accompli par la France en libérant des gens que l'on conduisait, enchaînés, en Amérique. Les gens qui se trouvaient jadis dans cette cité ne se sont pas opposés à cette appellation. Il est étonnant que vous le fassiez aujourd'hui⁸. Il renchérit : «On ne change pas le nom d'une ville après cent ans d'existence. En France par exemple Paris a-t-il changé de nom ?

Avant de déclarer que «Personne ne votera votre vœu.» Pour terminer son propos, il annonce que

La France a accompli au Gabon un acte humanitaire; nous gardons ce nom. Vous avez toujours considéré que Libreville est une ville à part, et que ceux qui viennent de l'intérieur ne sont pas des Gabonais. C'est le nom d'une ville libre.

La réaction des partisans du changement de dénomination est immédiate. La contre-attaque est lancée par Léon Mba qui considère les propos du Conseiller Ndoutoum comme une injure. Léon Mba signale aussi que, contrairement à ce qui a été dit par son collègue, Paris s'est appelée Lutèce. Au sujet d'une éventuelle mise aux voix de l'affaire, il déclare :

Je ne crois pas que vous puissiez préjuger du vote des collègues! D'autre part, quand vous prétendez que Paris n'a pas changé de nom, je vous confirme que Lutèce fut son premier nom. Reportez-vous à l'Histoire de France. La vérité historique doit

4. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1954.

5. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1954.

6. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1954.

7. Intervention du Conseiller Ndoutoum. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1954.

8. Intervention du Conseiller Ndoutoum. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1954.

3. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. Session budgétaire 1953.

être rétablie; je suis décidé à le faire qu'on le veuille ou non. Libreville n'est pas Freetown en Sierra Leone où plusieurs centaines d'esclaves furent débarqués⁹.

Lui emboitant le pas, Indjendjet Gondjout recentre les débats en regrettant les propos tenus par le Conseiller Ndoutoum lorsqu'il insinue que vouloir changer la dénomination de Libreville constitue une hérésie. De plus, il déclare ne pas «mettre en cause l'acte humanitaire de la France en 1849», tout en affirmant que l'objet du débat [...] est la définition que l'on donne des origines de la capitale. Dans son esprit, l'idée de la fondation de Libreville à la suite de la libération de 46 esclaves est totalement erronée. Affirmer que la ville de Libreville a été fondée par des esclaves ayant recouvré leur liberté induit, à son avis, que les habitants de cette ville n'ont aucun droit sur le pays qu'ils occupent, puisqu'étant des descendants d'esclaves. Contrairement à cette position, le Conseiller Evouna continue de penser que «l'appellation Libreville convient très bien.»

Léon Mba reprend la parole pour tenter de convaincre ses collègues. Il convoque dans un premier temps des arguments historiques endogènes : des changements de dénomination ont été opérés pour des régions et villes du Gabon. Ainsi, Cap-Lopez est devenue Port-Gentil en 1917; et le Conseiller Stanislas Migolet a insisté pour que la région des Adoumas¹⁰ prenne l'appellation de l'Ogooué-Lolo. Une autre facette de son argumentaire consiste à dire qu'il est inacceptable de dire que «Libreville, capitale du Gabon, berceau d'où est partie la civilisation française en l'A.E.F., soit considérée par tous comme une ville fondée par des esclaves.» Pour lui :

On doit savoir que la France de Louis-Philippe a traité avec des hommes libres en 1839, en 1842... Alors que les esclaves n'ont été libérés qu'en 1849. Croyez-vous que la France, grande nation qui a construit dans les quatre coins du globe des villes plus importantes que la nôtre, ait attendu pendant six ans (1842-1849) l'arrivée de 46 esclaves libérés pour insuffler la vie à notre cité? Voulez-vous que nos enfants soient considérés comme des descendants d'esclaves?

Malgré tout, les positions demeurent inconciliables. Un renvoi des débats est proposé, mais il est rejeté par la majorité des conseillers présents à la séance par 9 voix pour et 17 voix contre. Il est par la suite proposé de se joindre au point de vue de la Chambre de Commerce qui consiste à faire rayer dans les ouvrages et livres scolaires la phrase «Libreville a été construite par des esclaves libérés en 1849», et à proposer un texte plus exact, notamment au dictionnaire Larousse. Cette deuxième approche est aussi mise aux voix. Elle recueille la majorité des conseillers; à l'exception de conseillers Amogho et Ndoutoum. En cette année 1954, la question du changement

ou non de la dénomination de Libreville n'est pas réglée. Elle est renvoyée, une fois de plus, à l'année 1955.

3. Le revirement des tenants du changement de nom

En avril 1955, à l'occasion de présentation du plan directeur de la ville de Libreville, Léon Mba et ses partisans, nullement découragés par l'échec de la précédente session, font inscrire cette question à l'ordre du jour. Il faut dire qu'ils ont obtenu du gouvernement et de l'administration coloniale que des efforts soient faits pour faire rayer des livres scolaires et des dictionnaires les mentions querellées. Ce qui provoque une fois de plus l'ire de Léon Mba C'est la reprise par les concepteurs du plan directeur de Libreville de cette assertion quand ils font l'historique de la France sur les côtes gabonaises. Léon Mba et ses partisans pensent que les Gabonais et surtout ceux natifs de Libreville subissent un *préjudice* moral du fait que les textes officiels et les manuels scolaires portent atteinte à la vérité historique. Ils affirment que «Pour nous, Gabonais, c'est une question de fierté, de même que pour la France qui a fondé ailleurs des territoires et des villes sans traiter avec des esclaves libérés! Pourquoi aurait-elle attendu 10 ans pour construire Libreville avec 46 esclaves!»

Pour s'exonérer des critiques et prendre la défense de l'architecte-urbaniste concepteur du plan, le Secrétaire Général du Gouvernement, Maclatchy, rétorque que les mises au point demandées ne peuvent être faites que lorsqu'elles sont portées à la connaissance de l'Administration. Il fait surtout remarquer que les maisons d'édition sont libres d'accepter ou non les remarques qui leur sont adressées. Pour absoudre l'Architecte-urbaniste Hébrard, dont les écrits ont remis le «feu aux poudres», il dit : «Je pense que le rédacteur a voulu simplement faire l'historique au nom de Libreville... Il n'a pas voulu dire que Libreville a été fondée par des esclaves libérés¹¹.» Pour Maclatchy, l'Administration n'a pas eu le temps de faire les mises au point et les corrections demandées par des conseillers. Jean Hilaire Aubame, relativisant les inquiétudes de Léon Mba, lui demande «de ne pas s'émouvoir outre mesure. Chaque fois qu'on lira l'histoire de Libreville ou du Gabon, elle variera suivant les documents consultés¹².» Il renforce son argumentaire et sa démonstration en ajoutant : «Pour les chiffres de la population, sans aucun doute, nous subissons un préjudice moral; mais c'est une erreur facile à déceler pour des gens qui savent réfléchir. Ils comprennent parfaitement que les Français n'ont pas signé un traité avec des esclaves libérés par eux pour s'établir ici¹³.»

Léon Mba ne lâche pas prise. Cette fois-ci, ce n'est plus l'appellation Libreville qui le gêne quand il dit : «Nous voulons bien garder le nom de Libreville puisqu'il sonne bien,

9. Intervention du Conseiller Indjendjet Gondjout. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1954.

10. Nous consacrons une étude, par ailleurs, sur cette question de changement de nom de la Région des Adoumas.

11. Intervention du Secrétaire Général du Gouvernement Maclatchy. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1955.

12. Intervention du Conseiller Jean Hilaire Aubame. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1955.

13. Intervention du Conseiller Jean Hilaire Aubame. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon.

mais enfin qu'on rétablisse la vérité historique¹⁴.» Dans le fond, c'est la référence à la quarantaine d'esclaves prétendus fondateurs de la capitale gabonaise qui l'offusque. Il dit à cet effet : «Fait choquant : on veut faire de Libreville le pendant de Freetown; mais Freetown-lieu auparavant désert - a été fondée par des hommes libérés. Ce n'est pas le cas de Libreville qui possédait déjà une population, et des missionnaires». Il renchérit : «Encore s'ils étaient deux millions, mais 46 (sic)! Je ne comprends pas que les Français aient attendu, de 1839 à 1849, 46 esclaves pour fonder Libreville¹⁵.» Il conclut en disant :

Si le dictionnaire Larousse et les archives du Ministère ne peuvent pas être rectifiés, le Gouverneur pourrait demander à la Direction de l'Enseignement à Brazzaville de faire une mise au point pour les manuels scolaires remis à nos enfants, qui apprennent que Libreville a été construite par des esclaves libérés. Tant que je serai Conseiller représentatif, je reviendrai sur cette affaire jusqu'au jour où j'obtiendrai satisfaction¹⁶.

Le Conseiller N'Doutoum, opposé à Léon Mba et au Sénateur Gondjout estime que l'appellation Libreville n'est en rien péjorative dans la mesure où «les rois de ce pays ont passé des traités d'alliance avec la France; de tels traités sont conclus entre égaux, et non entre inférieurs et supérieurs! Si le nom de « Libreville » signifiait ville des esclaves, les rois Louis et Denis n'auraient pas accepté cette appellation qui eut été humiliante. Ce nom rappelle les actes humanitaires de la France et nous, nous nous devons de le maintenir¹⁷.»

Mais il se trouve que lorsque Libreville a été baptisée de ce nom, les rois qui ont signé des traités avec la France n'étaient plus présents. Dans tous les cas, selon Léon Mba «ils ne l'auraient accepté s'ils avaient su qu'au regard de la postérité, Libreville passerait pour avoir été fondée par des esclaves libérés. Nous reconnaissons que 1848 marque l'abolition de l'esclavage, mais n'en est pas moins vrai que la définition de la fondation de Libreville est inexacte¹⁸.»

La discussion sur le changement de nom de Libreville, surtout sur le rétablissement de la vérité historique au sujet de sa fondation est finalement close sans consensus. Il est tout à noter que les partisans du changement de la dénomination de Libreville se comptent quasi exclusivement dans les rangs des conseillers natifs de la côte et surtout de Libreville. Les conseillers originaires de l'intérieur du territoire restent attachés à la dénomination Libreville. Pour cette frange de l'Assemblée, le nom Libreville convient à la capitale gabonaise. Il exprime la liberté et l'ouverture aux autres populations du Territoire.

14. Intervention du Conseiller Léon Mba. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1955.

15. Intervention du Conseiller Léon Mba. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1955.

16. Intervention du Conseiller Léon Mba. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1955.

17. Intervention du Conseiller Ndoutoum. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1955.

18. Intervention du Conseiller Léon Mba. Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon. 1955.

Conclusion

Sous le prétexte juste d'un rétablissement de la vérité historique (Libreville n'a pas été fondée par 46 esclaves libérés), il semble que des revendications identitaires sont le socle du mouvement des partisans du changement du nom de Libreville. Il est, pour eux, hors de question que l'Histoire les relègue au second plan, eux, leurs ascendants et descendants pour mettre en lumière des «beyeng, anongoma et ossaka» débarqués d'un bateau. Léon Mba et les siens souhaitent renommer Libreville Port-D'Aumale, on aurait pensé qu'ils donnent un nom autochtone, eux qui se disent tant attachés à leur terre. Mais c'est plutôt un attachement à la France et à la colonisation dont ils font montre d'une manière particulièrement zélée.

Sources

Courrier d'Afrique n° 204 du 23 Juillet 1953, p.7.

Afrique Nouvelle n° 277 et n° 278 de Juillet 1953.

Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon, 1953.

Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon, 1954.

Journal des Débats de l'Assemblée Territoriale du Gabon, 1955.

La Semaine de l'AEF du 4 Juillet 1953.

Référence bibliographiques

ALLOGONKOGHE Fidèle, (2014), *Libreville La Fondation de Libreville : Une lecture nouvelle à partir d'une théorie géopolitique*, Paris, Connaissance et Savoir.

CHEF APÔTRE ZIRIGA GADJELOU K.B, (2020), *Les noms des pays, capitales et villes du monde Essai d'onomastique*. Paris, Les Impliqués Éditeur.

RAPONDA WALKER André, (1960), *Notes d'Histoire du Gabon*, Brazzaville, Mémoires de l'institut d'Études Centrafricaines.

TREZEMEN Édouard, (1947), *La France équatoriale : L'Afrique équatoriale française*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes, et colonial.